

# L'Arcep veut numéroté la fibre

Attribuer un numéro unique à chaque fibre déployée dans les logements (FTTH). C'est l'ambition que l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) formule dans sa [recommandation](#) du 25 avril, destinée à encourager les opérateurs à adopter les bonnes pratiques.

L'objectif est simple. Il s'agit d'attribuer un identifiant unique à chaque ligne FTTH « *afin de fiabiliser l'ensemble de ces opérations dans le futur, et d'éviter ainsi aux opérateurs de coûteuses interventions dues à des reconstructions de lignes ou, plus simplement, des déplacements de techniciens qui pourraient être évités* ». Autrement dit, simplifier l'industrialisation des réseaux optiques résidentiels.

## Accessible par l'abonné

L'identifiant en question devra être clairement accessible par l'utilisateur final (l'abonné) ou le technicien. Composé d'une nomenclature à 10 caractères alphanumériques, la référence en question pourrait être affichée au niveau de la prise terminale optique et se retrouvera sur la facture et l'espace client de l'abonné. Il sera attribué par un gestionnaire d'identifiants, en général l'opérateur d'immeuble ayant installé le réseau, propose le régulateur.

Si cette approche est susceptible de fonctionner avec les immeubles où la fibre est en cours de déploiement, elle se heurte au modèle des immeubles neuf où l'infrastructure est installée par le maître d'ouvrage du bâtiment. L'opérateur d'immeuble n'arrivant que dans un deuxième temps. Il restera donc à l'Arcep de trouver une solution à ce problème, avec l'aide notamment du groupe Objectif Fibre, auteur du [guide Objectif fibre immeubles neufs](#).

## Standardiser le FTTH

Etape importante dans la standardisation du FTTH (rappelons que [le gouvernement se montre très ambitieux sur la question](#)), cette recommandation ouvre la voie à d'autres travaux, « *en particulier la création d'une base de données centralisée contenant l'ensemble des informations relatives aux lignes permettant la mise en œuvre effective de la mutualisation (mise en correspondance des identifiants des lignes avec les adresses postales, les opérateurs d'immeubles, les points de mutualisation associés, etc.)* », indique l'Arcep.

crédit photo © Chubykin Arkady – shutterstock

---

### Voir aussi

[Silicon.fr étend son site dédié à l'emploi IT](#)

[Silicon.fr en direct sur les smartphones et tablettes](#)